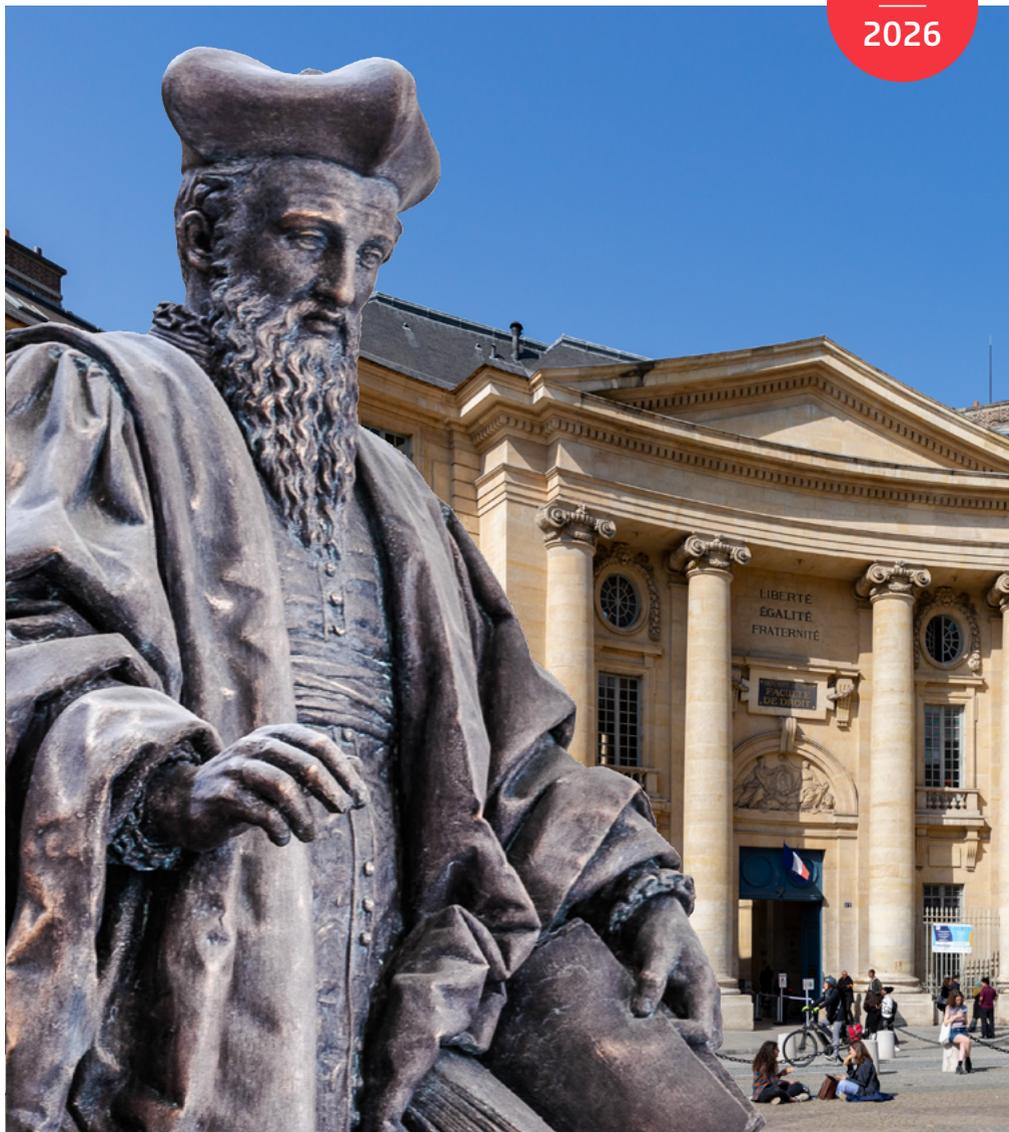




PANTHÉON-ASSAS  
UNIVERSITÉ  
PARIS

# Collège et École de droit

2025  
2026



[assas-universite.fr](https://assas-universite.fr)

# LICENCE

## LE COLLÈGE DE DROIT

Créé en 2008, le Collège de droit de l'Université Paris-Panthéon-Assas fut le premier en son genre. Le Collège de droit est désormais un parcours intégré de licence. La licence de droit parcours Collège de droit est une filière sélective qui ajoute aux enseignements de la licence de droit parcours Collège de droit la formation délivrée par le diplôme d'université (DU) du Collège de droit. Ce parcours permet ainsi d'obtenir un double diplôme.

### Objectifs du Collège de droit : ouverture et pluridisciplinarité

Le Collège de droit vise à renforcer la formation des étudiants en droit par une ouverture :

- aux autres sciences humaines et sociales (philosophie, sociologie, économie, gestion, rhétorique, littérature) ;
- aux grands enjeux politiques et sociaux contemporains (stratégiques ; démocratiques ; juridictionnels et judiciaires ; numériques) ;
- aux droits étrangers et au droit comparé ;
- à la justice et au procès (techniques de cassation, grands enjeux juridictionnels et judiciaires, procès fictifs, arbitrage international) ;
- aux langues étrangères (enseignements dispensés pour certains en anglais ; préparation dédiée au TOEIC).

### Un Collège au sein de l'université : séjours d'intégration, esprit de promotion et travail collectif

Le Collège de droit permet à ses étudiants de bénéficier d'enseignements et de développer un esprit de promotion au sein d'effectifs réduits.

Des séjours d'intégration sont organisés en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>nde</sup> années des écoles de gendarmerie, partenaires du diplôme.

Lieu d'initiatives pédagogiques, le Collège de droit favorise le développement des *soft skills* et le travail collectif des étudiants :

- participation à un jeu de négociation d'affaires (*business game*) ;
- ateliers et concours de plaidoyers pour travailler la prise de parole en public et l'art oratoire.

### Un partenariat avec des acteurs prestigieux de la justice

Un partenariat entre le Collège de droit et l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation permet aux étudiants de visiter les locaux de l'Ordre au sein du Palais de Justice, de rencontrer des magistrats et des avocats et de mieux comprendre le fonctionnement des juridictions supérieures.

Un partenariat a également été conclu avec le Conseil Supérieur du Notariat pour présenter le métier de notaire dans les locaux du Conseil.

### À quoi sert le Collège de droit ?

Un juriste accompli n'est pas seulement un excellent technicien du droit. Il est aussi un professionnel au fait des multiples enjeux qui traversent le droit.

Au-delà de son intérêt en termes de culture et de réflexion, la formation du Collège de droit constitue un précieux atout pour intégrer une formation sélective ultérieure (masters ; départs à l'étranger) quelle que soit l'orientation. Le Collège de droit représente aussi une valeur ajoutée pour la préparation à l'examen du barreau, au concours de la magistrature ou à la carrière universitaire.

## ADMISSION AU COLLÈGE DE DROIT

### 1<sup>re</sup> année

Candidatures sur Parcoursup via le vœu double diplôme «licence de droit-Collège de droit».

Test écrit de sélection en avril ou mai 2025.

### 2<sup>nde</sup> année

Les étudiants ayant obtenu de bons résultats en licence 1 ou en réorientation peuvent rejoindre le Collège de droit directement en 2<sup>nde</sup> année.

Candidatures sur la plateforme dédiée via le site de l'université et entretien oral en juillet 2025.

# MASTER

## L'ÉCOLE DE DROIT

La suite naturelle du Collège de droit est l'École de droit. Cette formation, unique en France, a pour finalité de compléter les deux années de master, en poursuivant cinq objectifs, tous centrés autour du perfectionnement intellectuel de ses élèves :

- immersion totale avec les meilleurs théoriciens et praticiens, à l'occasion d'exercices de très haut niveau ;
- dépassement de la distinction des disciplines ;
- ouverture sur des thèmes transversaux ;
- mise en œuvre simultanée de l'ensemble des connaissances acquises et aptitude à réfléchir ;
- développement de la culture juridique et générale.

Nos méthodes d'enseignement se démarquent des formats habituellement rencontrés dans les facultés de droit. Les enseignements de l'École s'articulent avec la formation de master (nombre d'heures réduit, emploi du temps le plus coordonné possible).

### 1<sup>re</sup> année de l'École de droit

En plus des enseignements de la 1<sup>re</sup> année de master, les étudiants suivent un séminaire commun portant sur un thème transversal, deux séminaires spécialisés (portant, au choix, sur le droit privé économique, la théorie générale du droit civile ou les fondements du droit public) ainsi que des études de cas par petits groupes d'étudiants, permettant d'incarner la matière juridique (dossiers réels d'avocats et sujets d'actualité, sur lesquels travaillent des entreprises).

### 2<sup>nde</sup> année de l'École de droit

En 2<sup>nde</sup> année, les étudiants doivent participer à une étude de cas, organisée au sein d'une entreprise ou d'un cabinet d'avocat partenaire, s'appuyant sur un cas réel en cours ou archivé. Ils doivent également réaliser, au choix, une note de lecture d'un ouvrage de référence, ou une note de conférence, à l'occasion d'un colloque organisé par l'un des centres de recherche de l'université. Les étudiants doivent enfin organiser collectivement la table-ronde annuelle de l'École de droit et une master class

(audience simulée devant une Cour, à partir d'un cas réel).

Le diplôme de l'École de droit est délivré à l'issue de la 2<sup>nde</sup> année aux étudiants ayant obtenu au moins 13/20 en 2<sup>nde</sup> année de l'École de droit, ainsi que dans le master dans lequel ils sont inscrits.

### ADMISSION À L'ÉCOLE DE DROIT

Les candidatures à la 1<sup>re</sup> et à la 2<sup>nde</sup> année de l'École de droit auront lieu à partir de la fin juin 2025.

Les étudiants en séjour à l'étranger peuvent être, à titre exceptionnel, autorisés à s'inscrire à l'École de droit.

#### 1<sup>re</sup> année

L'entrée en 1<sup>re</sup> année du diplôme de l'École de droit suppose que soient réunies deux conditions :

- d'une part, être inscrit en 1<sup>re</sup> année d'un master juridique à l'Université Panthéon-Assas ;
- et, d'autre part, soit avoir obtenu le diplôme du Collège de droit de l'Université Panthéon-Assas ; soit avoir été accepté, après examen du dossier universitaire de l'étudiant, comportant une ou plusieurs mentions.

L'admission des candidats peut aussi être subordonnée à un entretien au cours duquel seront jugées leur motivation et/ou leurs compétences.

#### 2<sup>nde</sup> année

Peuvent s'inscrire en 2<sup>nde</sup> année de l'École de droit les étudiants ayant obtenu au moins 13/20 en 1<sup>re</sup> année de l'École, ainsi que dans le master dans lequel ils sont inscrits.

Peuvent également s'inscrire en 2<sup>nde</sup> année les étudiants admis après examen de leur dossier universitaire, comportant des mentions.

## Collège de droit

[collegededroit@u-paris2.fr](mailto:collegededroit@u-paris2.fr)

### Directrice

Cécile PÉRÈS, professeur

### Scolarité

Kristina ANDREEVA

Tél. : +33 (0)1 44 41 58 29

[kristina.andreeva@u-paris2.fr](mailto:kristina.andreeva@u-paris2.fr)

Accueil du public :

bureau 113, centre Assas

Lundi et jeudi : 13 h 30 → 16 h 50

Mardi et vendredi : 9 h 30 → 12 h 20

## École de droit

[ecolededroit@u-paris2.fr](mailto:ecolededroit@u-paris2.fr)

### Directeur

Pierre-Yves GAUTIER, professeur

### Scolarité

Véronique HAZZAA

Tél. : +33 (0)1 44 41 55 92

[veronique.hazzaa@u-paris2.fr](mailto:veronique.hazzaa@u-paris2.fr)

Accueil du public :

bureau 109, centre Panthéon

Lundi et mercredi : 14 h → 17 h

Mardi et jeudi : 9 h 30 → 12 h 30 et 14 h → 17 h

Vendredi : 9 h 30 → 12 h 30

[college-ecole-de-droit.u-paris2.fr](http://college-ecole-de-droit.u-paris2.fr)



PANTHÉON-ASSAS  
UNIVERSITÉ  
PARIS

12 place du Panthéon  
75231 Paris cedex 05

 [assas-universite.fr](http://assas-universite.fr)